

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL RSA

1. EDITORIAL

Afin de renforcer l'offre en matière d'accompagnement professionnel et de répondre au double objectif du Conseil Départemental et de l'Europe pour promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, l'ARSEA est mandatée depuis 2015 pour assurer une mission d'accompagnement professionnel des BRSA sur le territoire de l'Eurométropole.

Depuis, l'équipe de l'ARSEA œuvre à engager les bénéficiaires du RSA orientés vers son service dans une dynamique de mobilisation active en vue de son employabilité et de son accès à l'emploi ou à une formation qualifiante.

Aujourd'hui, afin de poursuivre la dynamique engagée et de maintenir le nombre encourageant de retour à l'emploi, la CeA s'est dotée d'outils destinés à fluidifier le parcours du BRSA et à réduire au maximum la période d'attente avant le début de l'accompagnement.

Aussi, après une année très compliquée du fait de la pandémie, le service accompagnement professionnel a retrouvé son dynamisme et son niveau d'orientations et de sorties d'avant 2020. S'appuyant sur les nouveaux outils de la CeA et poursuivant notre travail de connaissance des partenaires locaux, nous avons maintenu en 2021, une offre de service se basant sur la proximité et la connaissance, tant du public que du monde de l'emploi.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

2.1 Le rôle du Référent RSA au sein de l'Accompagnement Professionnel

Le Référent RSA a pour mission d'accompagner les personnes orientées vers une reprise d'activité, un emploi ou une formation. Il « mobilise l'intégralité des outils, dispositifs et acteurs adaptés aux besoins de l'allocataire afin d'aider à la réalisation de ses objectifs » (extrait du CER : engagement du référent)

Le Référent RSA est garant de la mise en œuvre du dispositif. Il élabore avec le bénéficiaire un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), qui définit et priorise des objectifs réalistes et réalisables. Ce contrat, pilier de l'accompagnement, est l'outil principal qui nous permet de suivre la montée en compétences de la personne tout au long de son parcours. En cas de non-respect des engagements, le bénéficiaire s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension du versement du RSA.

L'équipe réalise un accompagnement sur mesure et s'adapte aux besoins et au projet professionnel de chaque personne. Plusieurs démarches sont ainsi proposées :

- le repérage et la valorisation de l'expérience et des compétences ;
- la clarification du projet professionnel ;
- l'élaboration du CV ;
- un travail sur le savoir être et l'acquisition des codes de l'entreprise ;
- la recherche d'une formation, d'une session de remobilisation ou d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) ;
- une orientation vers les organismes spécifiques : Pôle emploi, TEMPO, organismes de formation ;
- l'inscription et la consultation des offres sur des plateformes de recherche d'emploi : Job Connexion, ITOU, etc... ;
- la préparation à un entretien d'embauche ;
- le suivi dans l'emploi et dans la formation ;

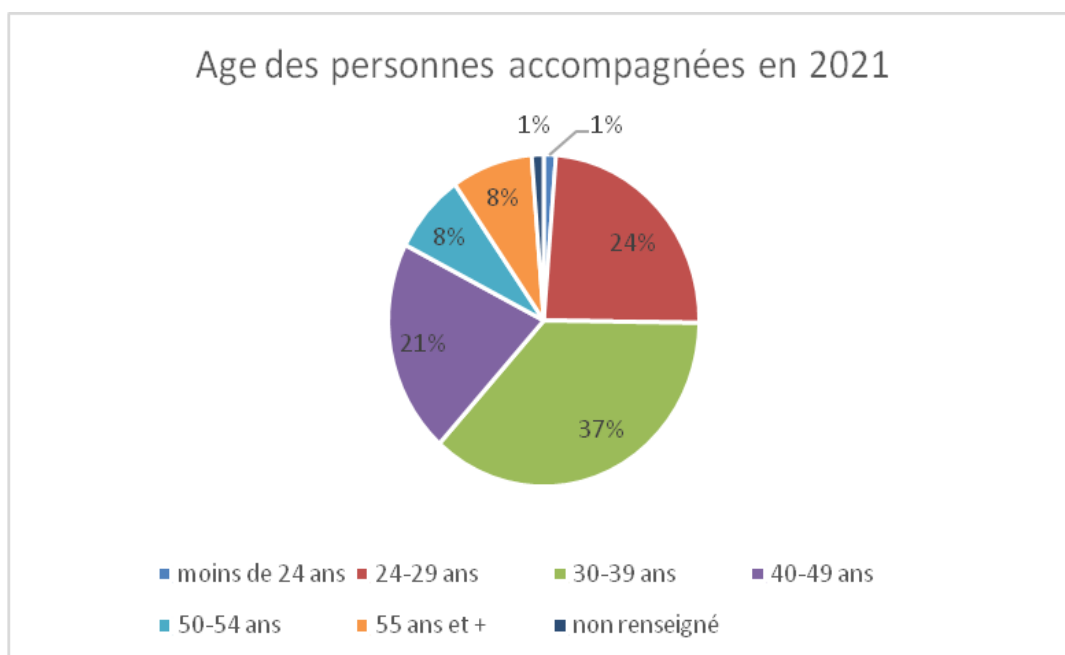
Des modalités d'accompagnement « sur mesure » sont proposées. Elles permettent la construction d'un projet professionnel ajusté au plus près des souhaits des personnes et du marché de l'emploi. La disponibilité et la réactivité des référents RSA contribuent à cet ajustement. Elles se mettent en place par des contacts téléphoniques ou mails réguliers entre les entretiens physiques mensuels. La personne est suivie, stimulée, soutenue dans ses démarches d'insertion, dans la préparation aux exigences du poste visé, dans la transmission d'offres et sur le retour après un entretien d'embauche.

2.2 Les bénéficiaires accompagnés en 2021

2.2.1 Sexe des personnes accompagnées

En 2021, l'équipe a accompagné 321 bénéficiaires du RSA, soit 212 hommes et 108 femmes.

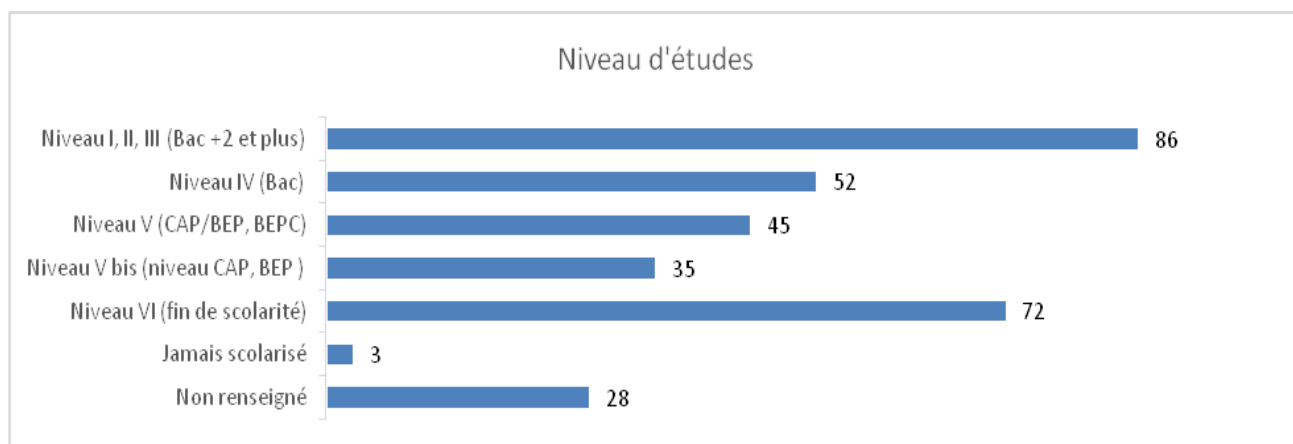
2.2.2 Age



La moyenne d'âge est de 32 ans. Le service accompagne majoritairement des personnes jeunes, entre 24 et 39 ans. (61%). Nous constatons que pour beaucoup le droit au RSA est sollicité dès que

cela est possible, ce qui questionne sur le projet du jeune entre la fin de scolarité et l'entrée au RSA. Néanmoins, grâce à la mise en place d'un accompagnement professionnel renforcé, cela permet de retravailler une dynamique dans leur accès à un premier emploi ou un retour à l'emploi.

2.2.3 Niveau de formation à l'entrée dans l'accompagnement



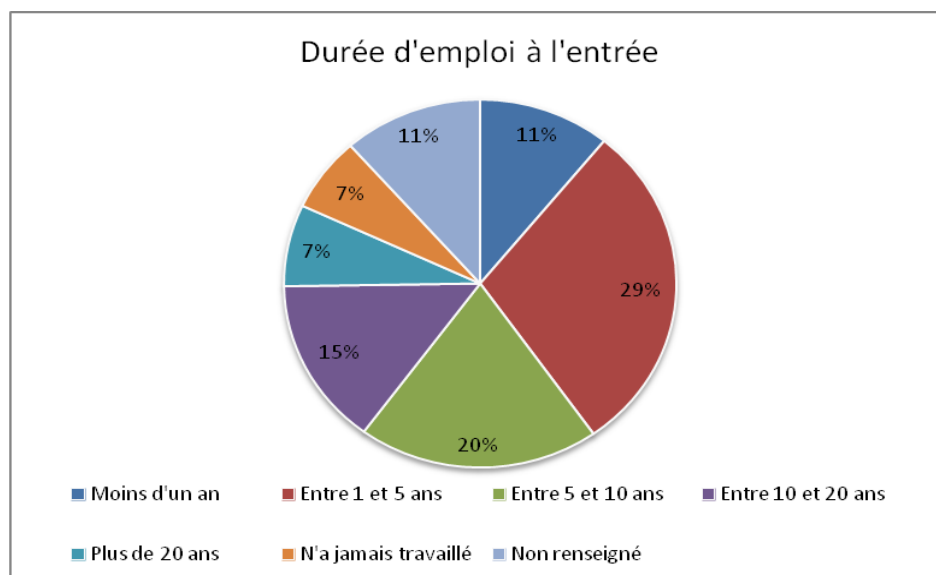
En 2021, le niveau d'étude des personnes accompagnées est hétérogène. En effet, 183 personnes ont au moins un niveau CAP ou Bac obtenu, dont 86 personnes ont un diplôme de niveau Bac +2 et plus, qu'il soit obtenu en France ou à l'étranger.

A contrario, 72 personnes n'ont pas de qualification, arrêtant l'école dès la fin de la scolarisation obligatoire.

L'équipe doit ainsi proposer un accompagnement personnalisé à des bénéficiaires aux profils très différents.

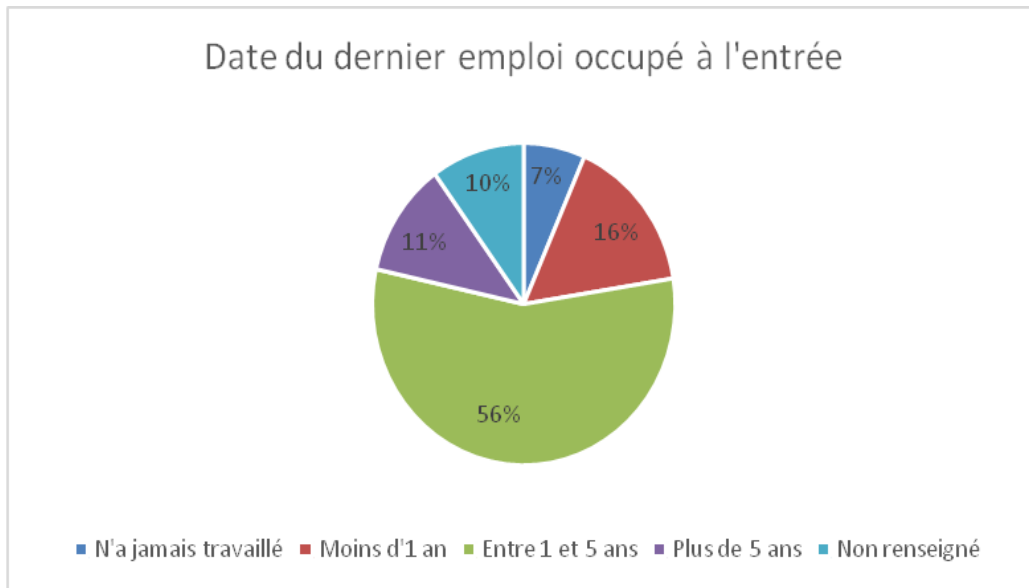
A noter que la catégorie « non-renseignée » concerne des personnes qui n'ont pas pu être rencontrées (absences aux rendez-vous et nouvelles orientations en décembre...)

2.2.4 Situation au regard de l'emploi à l'entrée dans l'accompagnement



Lorsque les personnes ont été orientées vers notre service, elles ont travaillé en moyenne entre 1 à 5 ans. Cela peut s'expliquer par le fait que les bénéficiaires accompagnés sont plutôt jeunes, impliquant une plus petite expérience professionnelle.

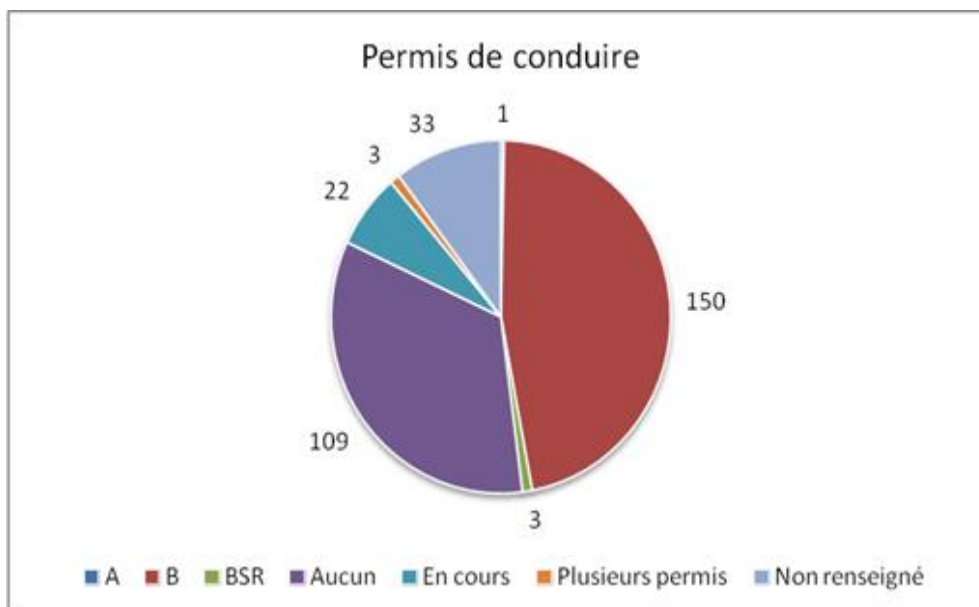
A noter que les 11% de « non renseigné » concerne des personnes qui n'ont pas pu être rencontrées suite aux absences aux rendez-vous ou des nouvelles orientations mi-décembre.



Selon l'INSEE, « un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an ». On peut constater que la date du dernier emploi est de 3 ans en moyenne lors de l'orientation vers notre service en 2021. Cela concerna plus de la moitié des personnes accompagnées, soit 56%. Cette durée sans emploi constitue un vrai frein pour une mise à l'emploi directe, c'est pourquoi l'accompagnement professionnel permet de remobiliser la personne vers le marché du travail qui évolue rapidement.

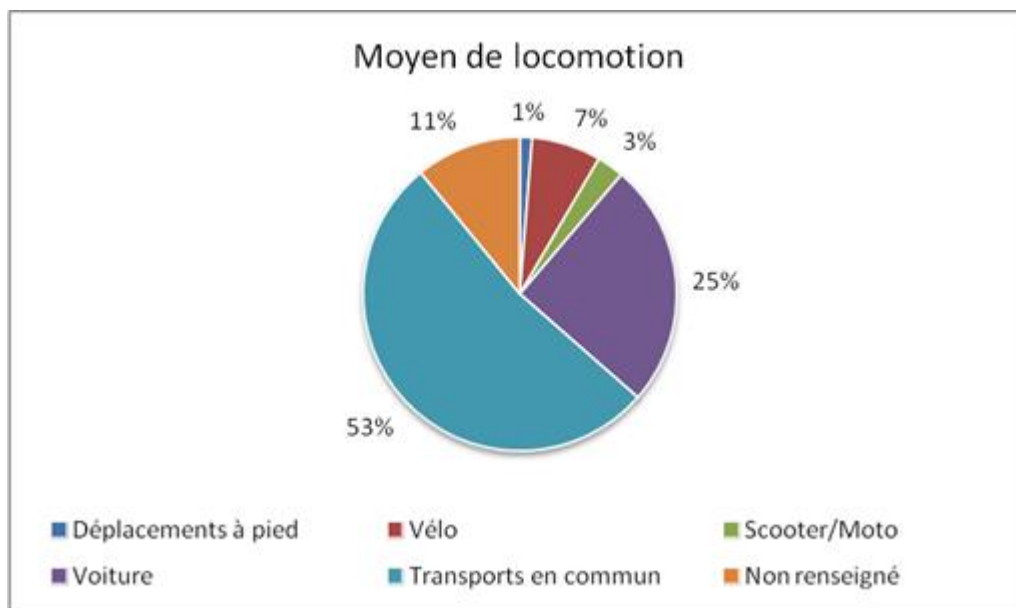
A noter que les 10 % de « non renseigné » concernent des personnes qui n'ont pas pu être rencontrées suite aux absences aux rendez-vous ou des nouvelles orientations mi-décembre.

2.2.5 Mobilité



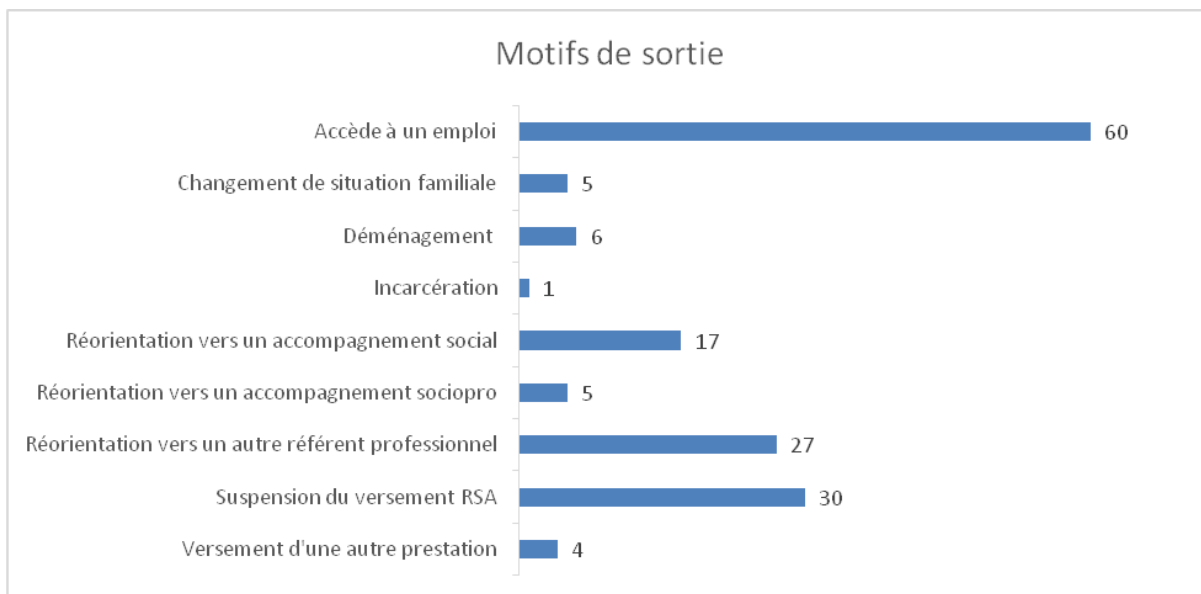
Plus de la moitié (156 personnes) des personnes possèdent un permis de conduire, ce qui est un atout pour l'employabilité. Néanmoins, il existe également une prédominance de personnes sans permis de conduire et sans démarches pour l'obtenir.

A noter que la catégorie « non renseigné » concerne des personnes qui n'ont pas pu être rencontrées suite aux absences aux rendez-vous ou des nouvelles orientations mi-décembre.



Même si beaucoup de personnes accompagnées ont un permis de conduire, seules 25% possèdent un véhicule. Le territoire de l'EMS est bien desservi en transports en commun, ce qui explique que la plupart des personnes circulent aisément sur le périmètre. Néanmoins, dans le cadre d'une recherche d'emploi, nous constatons que certains quartiers peuvent être moins accessibles que d'autres, et que la durée et la complexité des trajets (ex : plusieurs changements de ligne) peuvent être rédhibitoires. Cependant, l'équipe travaille activement avec les bénéficiaires à la levée des freins liés aux questions de mobilité.

2.3 Les sorties en 2021



155 personnes ont été réorientées ou sont sorties du dispositif RSA en 2021.

60 bénéficiaires du RSA sont sortis du dispositif après avoir accédé à un emploi, c'est-à-dire que leur durée de travail était suffisante pour ne plus être « soumis aux droits et aux devoirs ». Force est de constater, qu'un motif majeur de sortie du dispositif RSA se trouve être la « suspension du versement ». Cette année 30 personnes sont concernées. Il faut entendre par suspension, quatre mois sans droit, suite par exemple à une absence de prise de contact après une convocation en CTRSA, une absence de réponse aux contrôles de la CAF ou de la CEA, ou plusieurs absences de déclarations de ressources à la CAF.

49 personnes ont été réorientées vers un autre référent RSA, principalement vers un autre référent professionnel. Compte tenu de la durée d'accompagnement maximale d'un an, il arrive que la question de l'emploi soit encore à travailler, c'est pourquoi la réorientation vers Pôle Emploi ou un autre opérateur spécifique est privilégiée.

2.4 Statistiques annuelles demandées par la CEA

| ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL NOM de l'opérateur : ARSEA | | | | |
|--|--|---|------------------------------|------------------|
| FLUX (Nb de personnes différentes reçues dans l'année) | | | 321 | |
| Nb accompagnements en cours par mois (moyenne sur le semestre) | | | 156/mois pour 2 référents | |
| Nbre d'ETP financé | | | 2 | |
| Thématique | Indicateurs | | Nbre de pers | Nbre de contrats |
| L'emploi (Nombre de personnes accompagnées mises à l'emploi au cours de l'année) | Nombre d'allocataires du RSA placés en emploi | En emploi durable + de 6 mois / hors CEC | 57 | 64 |
| | | En emploi de transition moins de 6 mois/hors CEC | 41 | 53 |
| | | Total | 98 | 116 |
| | Nombre d'allocataires du RSA recrutés par la structure d'insertion par l'activité économique | En entreprises d'insertion | 10 | 11 |
| | | En chantiers d'insertion | 3 | 3 |
| | | En associations intermédiaires | 0 | 0 |
| | | Total | 13 | 14 |
| | Nombre de contrats aidés prescrits par le CD 67 | CAE hors chantier (dont CEC modulables) | 9 | 9 |
| | | CIE | 0 | 0 |
| | | Total | 9 | 9 |
| TOTAL mises à l'emploi / ensemble des personnes accompagnées | | | 120 | 140 |
| La formation (Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation durant la période d'accompagnement) | Nombre d'allocataires du RSA inscrits en formation | Formations qualifiantes ou certifiantes (PRFP,URSIEA, pôle emploi autres organisme...) | 24 | 24 |
| | | Dans le cadre de sessions ad hoc : actions non qualifiantes, APP, pré-qualifiantes, actions de mobilisation...) | 18 | 18 |
| | Total personnes en formation/ensemble des personnes accompagnées | | 42 | 42 |
| Les indicateurs d'activité | Instances de réorientations | Participations (en heure ou jour) | 27 ½ journées | |
| | | Réorientations (nombre) | 49 | |
| | Total indicateurs d'activité | | / | |

Dans le Cahier des Charges, la CeA demande 50 mises à l'emploi par ETP par an, soit 100 mises à l'emploi pour le service. L'équipe présente un bilan satisfaisant en 2021 soit sur les 321 bénéficiaires du RSA orientés vers notre service, (représentant un flux mensuel moyen de 78 personnes/ETP), 140 mises à l'emploi ont été effectuées, pour 120 bénéficiaires du RSA et 42 personnes ont intégré une action de formation (qualifiantes ou non-qualifiantes).

Malgré des inquiétudes liées à la pandémie persistante, force est de constater que notre bilan reflète la reprise de l'activité économique.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie du Service

En 2021, le service a connu plusieurs changements.

Tout d'abord, en janvier 2021, une collègue a été remplacée suite à un départ à la retraite ; l'équipe se compose toujours de 2 ETP.

Ensuite, l'équipe a dû s'adapter à des nouvelles modalités dans le cadre de l'accompagnement RSA. De fait, suite à la mise en place du SI-SPI, une majorité des démarches s'effectuent désormais par voie dématérialisée, telles que la rédaction du « Mon Parcours », le renouvellement des CER et la signature par sms de ces derniers, les demandes de réorientation, etc...). Après une formation par les services de la CEA, l'équipe a su utiliser rapidement cette plateforme en ligne, afin de répondre aux exigences du cahier des charges.

Par ailleurs, comme l'année précédente, le service a été également impacté par le contexte sanitaire. Malgré les difficultés liées à la propagation du COVID, l'équipe a su garder un accompagnement de proximité pour tous les bénéficiaires accompagnés. Ceci a permis de garder une dynamique dans la réalisation des démarches et du projet professionnel de chacun.

En complément de l'accompagnement individuel prédominant actuellement, l'équipe a développé des outils en proposant deux ateliers sur le thème « se préparer et se présenter à un entretien de recrutement », afin d'accroître l'employabilité des candidats à l'embauche.

3.2 Travail avec les bénéficiaires

321 personnes ont été orientées vers notre service au cours de l'année 2021, parmi lesquelles 65 personnes n'ont pas été rencontrées car :

- 13 personnes ont été orientées mi-décembre et seront rencontrées en janvier 2022
- 9 personnes ont été orientées mais elles n'étaient plus bénéficiaires du RSA sur Strasbourg (allocataire d'une autre prestation, fin de versement, déménagement)
- 35 personnes ont été orientées au cours de l'année, mais elles n'ont pas honoré les premiers rendez-vous proposés (soit reprise d'activité, soit convocation/CTRSA en cours, ...)
- 8 personnes étaient déjà en accompagnement mais ont été absentes aux rendez-vous proposés, impliquant soit une demande de convocation CTRSA en cours ou une suspension du versement en cours.

| PROBLEMATIQUES ET DEMARCHES POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE (1 personne peut être concernée par plusieurs démarches et/ou problématiques) | |
|--|---------------------|
| Démarches de préparation au retour à l'emploi | |
| Démarches administratives et accès aux droits | 80 personnes |
| Inscription à PE | 62 |
| Inscription en agences intérim | 33 |

| | | |
|--|-------------------|----------------------|
| | <i>Sous-total</i> | 95 |
| Démarches d'accès à l'emploi et/ou formation | | 245 personnes |
| Définition d'un projet professionnel | | 141 |
| Elaboration d'un CV et/ou lettre de motivation | | 130 |
| Recherche d'une formation | | 67 |
| Positionnement auprès d'offres d'emploi (type CDDI, CEC,...) | | 70 |
| Positionnement auprès d'offres d'emploi (type CDD, intérim, CDI,...) | | 89 |
| Orientation vers les organismes spécialisés (TEMPO, ICC...) | | 47 |
| Constitution d'une demande d'ADE | | 8 |
| Sensibilisation à la présentation de la personne | | 25 |
| Inscription à Job Connexion | | 114 |
| | <i>Sous-total</i> | 691 |
| Remobilisation | | 24 personnes |
| Participation à des actions de remobilisation (Retravailler Alsace, APP,...) | | 9 |
| Participation aux ateliers collectifs ARSEA | | 3 |
| Bénévolat | | 13 |
| | <i>Sous-total</i> | 25 |
| Problématiques d'ordre social ayant un impact sur l'accès à l'emploi | | |
| Vie quotidienne | | 102 personnes |
| Situation familiale | | 40 |
| Situation budgétaire | | 23 |
| Recherche d'un mode de garde | | 17 |
| Mobilité (Permis, badgéo, train, mobilex,...) | | 29 |
| Accès ou maintien dans un logement (procédure d'expulsion, sans-abri,...) | | 22 |
| | <i>Sous-total</i> | 131 |
| Problématiques de santé | | 73 personnes |
| Situation de dépendances (alcool, drogue,...) | | 6 |
| Troubles du comportement et souffrance psychique | | 31 |
| Maladies invalidantes (maladies physiques) | | 37 |
| Problématiques de santé prises en charge | | 53 |
| Problématiques de santé non prises en charge | | 17 |
| Problème de santé reconnu TH | | 14 |
| Problème de santé non reconnu TH | | 50 |
| Orientation vers le RESI | | 1 |
| | <i>Sous-total</i> | 209 |
| Illettrisme et analphabétisme | | 27 personnes |
| Méconnaissance et/ou non maîtrise de la langue française | | 27 |
| Démarche d'apprentissage (FLE, remise à niveau, bilan linguistique,...) | | 10 |
| | <i>Sous-total</i> | 37 |
| Justice | | 29 personnes |
| Prise en compte d'une problématique judiciaire | | 29 |
| | <i>Sous-total</i> | 29 |

3.2.1 Démarches administratives et accès aux droits

25% des personnes accompagnées sont concernées par les démarches d'inscription à Pôle Emploi ou auprès d'agences intérim. Cela signifie que le référent accompagne la personne dans l'inscription aux sites de recherche d'emploi, lorsqu'elles ne le sont pas déjà.

Pour rappel, il est demandé aux référents d'être attentif à l'inscription à Pôle Emploi, lorsqu'ils sont en parcours d'insertion professionnelle.

3.2.2 Démarches d'accès à l'emploi et/ou formation

L'équipe a pour mission d'accompagner les bénéficiaires dans leur projet d'insertion professionnelle, c'est pourquoi 245 personnes (76%) sont concernées par ce type de démarches.

Il est à noter que le total n'est pas de 100%, du fait d'un certain nombre de personnes non rencontrées en 2021 pour les motifs suivants : absences aux rendez-vous ou orientations en mi-décembre.

Concernant les démarches effectuées, il se trouve que la majorité des personnes ont besoin d'être soutenues dans la définition d'un projet professionnel (141 personnes/245). L'équipe attache ainsi de l'importance à mettre le bénéficiaire au cœur de son parcours en s'appuyant sur ses souhaits et en valorisant ses potentialités et ses compétences, afin de définir un projet cohérent.

De plus, le travail sur le CV est également important et concerne également plus de la moitié des personnes (130 personnes/245). Ce préalable est nécessaire avant d'envisager tout positionnement vers un emploi.

Au regard de ces constats, nous pouvons dire que beaucoup de personnes ne sont pas immédiatement positionnables sur des formations ou des offres d'emplois.

3.2.3 Remobilisation

Les actions de remobilisation concernent principalement des personnes éloignées du marché de l'emploi, afin de leur permettre de travailler sur leur estime de soi, d'enclencher une nouvelle dynamique et pouvoir se projeter dans une démarche de formation ou d'emploi. Elles prennent la forme d'Atelier Pédagogique Personnalisé, de Remobilisation Senior, d'Ateliers Passerelles, de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) mais aussi d'atelier interne de préparation et de mise en situation à l'entretien d'embauche.

Quant aux bénéficiaires réalisant des actions bénévoles, il s'agit de bénévolat au sein de clubs sportifs ou d'associations. A noter que pour les personnes réalisant du bénévolat, cela n'est pas un frein à leur accès à l'emploi.

3.2.4 Vie quotidienne

L'équipe ne peut pas réaliser les démarches sociales, mais doit en tenir compte pour accompagner la personne dans leur projet professionnel. Elle oriente également vers les services sociaux, les curateurs, ou autres intervenant social pouvant intervenir sur une problématique de la vie quotidienne, telle que le budget ou le logement.

Une difficulté dans l'accès à l'emploi se trouve être la situation familiale, qui a concerné 40 personnes. Il s'agit principalement de personnes soutenant un proche malade. Il est alors travaillé des démarches d'aidant familial, afin de pouvoir faire reconnaître leur statut.

29 personnes sont concernées par une recherche de mode de garde. Les personnes n'ont pas encore enclenché la recherche d'une solution de garde pour leurs enfants. Elles sont informées des aides existantes et mise en relation avec les services compétents. Concernant la garde des enfants le principal frein peut être la volonté de confier ses enfants à un professionnel. L'accompagnement dans le temps, avec en parallèle la clarification d'un projet professionnel permet d'évoluer vers cette acceptation.

La mobilité, comme évoqué dans la partie 2.2.5, est également travaillé, afin de lever ces freins à l'emploi. Il peut s'agir, par exemple, de réaliser des démarches d'obtention d'une carte Badgé ou de financement du permis de conduire grâce à l'ADE de la CEA. L'association MOBILEX est également sollicitée dans le cadre de l'ADE pour une mise à disposition temporaire de véhicule.

3.2.5 Problématiques de santé

Un des principaux freins sociaux des personnes accompagnées concerne la santé (23%). Il s'agit d'un frein où l'équipe peut proposer des leviers à la situation et accompagner parfois dans les démarches.

Certains bénéficiaires rencontrent des difficultés de santé comme principal frein à l'accès à l'emploi et/ou à la formation. Les problématiques de santé concernent autant des maladies d'ordre physique, que des souffrances psychiques. Les soucis de santé sont majoritairement pris en charge médicalement.

Comme l'an dernier, la majorité des personnes rencontrant des problèmes de santé n'ont pas de reconnaissance TH. Cela peut signifier que pour ceux ayant effectué des démarches dans ce sens, ils n'ont pas toujours vu leur demande aboutir, malgré de réelles difficultés de santé prises en compte dans un suivi médical.

L'équipe doit malgré tout prendre en compte ces pathologies existantes mais non reconnues, afin de proposer un accès à l'emploi adapté à la situation de chacun.

Un accompagnement spécifique serait alors nécessaire, afin de pouvoir lier la reprise d'activité professionnelle adaptée à leur situation de santé qui reste « fragile ». Aucun dispositif actuel ne permet un accompagnement adapté aux besoins de ces bénéficiaires sans reconnaissance TH. En effet, au sein de l'accompagnement social « RSA Santé » de l'ARSEA, la priorité n'est pas l'emploi, autant que la santé n'est pas l'axe prioritaire retenu dans le cadre professionnel.

3.2.6 Illettrisme et analphabétisme

La méconnaissance de la langue française est peu présente en 2021 et ne concerne que 8% des personnes accompagnées. Néanmoins, pour les personnes qui en auraient besoin, l'accès aux cours de français ou à des formations FLE n'est pas toujours efficiente. Ces formations sont d'une part très prisées sur le territoire et d'autre part certaines personnes ne sont pas encore prêtes à intégrer une nouvelle formation en français. Beaucoup de personnes ont déjà bénéficié de formations FLE, pourtant le niveau de français reste insuffisant à l'écrit, et parfois également à l'oral.

3.2.7 Justice

L'existence d'un casier judiciaire peut également être un frein dans l'accès à certains emplois. C'est pourquoi l'équipe en tient compte dans son accompagnement et propose également de travailler la question de la possibilité d'effacement du casier. A savoir également que certaines personnes sont concernées par des problématiques judiciaires en cours, telles que le port d'un bracelet électronique ou la réalisation d'un TIG. Il est important d'en tenir compte dans l'accompagnement et de pouvoir être en lien avec les conseillers SPIP, afin de pouvoir travailler à une reprise d'activité sereine.

3.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Depuis l'existence du service, les référentes travaillent l'inclusion avec toutes les personnes accompagnées. L'accès à un emploi permet en effet aux personnes d'être impliquées dans le contexte socio-économique actuel et de lutter contre la marginalisation. L'équipe s'attèle donc à proposer un accompagnement de qualité et personnalisé, pour que chaque personne puisse trouver du sens à son projet professionnel.

L'inclusion est travaillée à travers diverses démarches en fonction des situations rencontrées. Il peut s'agir de démarches d'effacement du casier judiciaire pour les personnes sortantes de prison, afin de lutter contre les freins à l'insertion professionnelle liés à l'existence de certaines motions. Pour les personnes rencontrant des difficultés dans la langue française, nous allons travailler à intégrer des formations en langue.

Pour les personnes n'ayant pas travaillé depuis plusieurs années, il est important de retrouver une réinsertion socioprofessionnelle. Les contrats aidés du secteur de l'IAE, ainsi que les CEC permettent ainsi de reprendre un rythme de travail et monter en compétences.

Depuis cette année, le service accompagne, en plus des bénéficiaires du territoire strasbourgeois, des bénéficiaires de l'EMS Nord dans leur parcours d'insertion professionnelle. Il se trouve que les personnes orientées rencontrent tous des problèmes de santé. Le service s'attèle à rechercher un emploi adapté à la situation de santé de chaque personne, afin qu'elle puisse s'épanouir professionnellement sans que la santé ne soit un frein.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

L'équipe est coordinatrice du parcours du bénéficiaire de par sa fonction. Afin de garantir la mise en œuvre du dispositif RSA, le référent est l'intermédiaire avec les institutions, telles que la CEA, la Ville de Strasbourg, ainsi que la CAF, entre autres. Cela permet également de répondre aux questionnements des bénéficiaires sur leur situation (ouverture de droit, contrôle, suspension, etc...). Il assure également un rôle de coordinateur dans la réalisation du parcours d'insertion professionnelle en étant en relation avec différents interlocuteurs comme le Conseiller Pôle Emploi, les organismes de formation, les agences intérim, les développeurs territoriaux, ainsi que les chargés d'accompagnement de l'IAE...

Lorsqu'il y a un besoin spécifique, il oriente également vers les structures et services adaptés (services sociaux, ICC, TEMPO, etc...)

Cette coordination de parcours favorise un accompagnement renforcé dont la finalité est de pouvoir favoriser l'employabilité de la personne.

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité

Le partenariat est incontournable avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la Ville de Strasbourg. Les bénéficiaires sont en effet orientés vers notre service lors des différentes CTRSA. C'est pourquoi, l'équipe participe ainsi aux trois CTRSA mensuelles, dites « Instances de Réorientation » à Strasbourg. Ces participations contribuent à l'ajustement des réorientations et un meilleur ciblage vers notre service. Les instances sont également un lieu d'information et d'échange sur les mises à jour du SI-SPI.

De manière régulière, l'équipe participe aux réunions d'Equipe Technique Emploi (ETE) de la Ville de Strasbourg. Ces réunions trimestrielles assurent une communication des événements et initiatives du territoire favorisant l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Il en découle une participation à un groupe de travail « AETP » (Accompagnateur d'Enfant sur le Temps Périscolaire). Sept personnes ont commencé un contrat dit « vacataire » pendant l'année 2021.

Le partenariat avec les Développeurs Territoriaux de la CEA demeure également essentiel au bon fonctionnement de l'action. De par leurs relations précieuses avec les entreprises et structures du Bas-Rhin, ils nous apportent leur regard sur les offres du secteur, ainsi que leur expertise en recrutement. Ils ont ainsi permis aux bénéficiaires accompagnés d'accéder cette année à des postes en Contrat Emploi Compétences (CEC).

Afin de favoriser l'employabilité des bénéficiaires accompagnés, l'équipe poursuit également les visites d'entreprises organisées par l'URSIEA. Cette année, l'équipe a donc visité par le biais de la visioconférence et en présentiel, plusieurs IAE dont Savoirs et Compétences, Presta'Terre, Humanis, Libre Objet et La Régie des Ecrivains.

Dans le secteur IAE, trois autres structures ont également été rencontrées en dehors de ces rencontres : Novéa, Groupe Altaïr, et le Chantier d'Insertion « Ile Aux Epis ».

La Maison de l'Emploi a mis en place des visites d'entreprises du secteur dit « classique ». Les Référentes ont rencontré le GIE/R-CUA (une chaufferie biomasse), ainsi que l'ABRAPA.

Ces différentes rencontres permettent de maintenir et développer les connaissances du bassin de l'emploi, les postes et les critères de recrutement. Elles contribuent aussi à la création et à l'entretien d'un réseau d'entreprises.

Au cours de l'année, l'équipe a participé à deux évènements : le Salon virtuel de l'orientation par la CCI et la Journée Portes Ouvertes de l'AFPA.

3.6 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

En 2021, le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de nouveaux ateliers collectifs, néanmoins l'outil collectif représentant une vraie plus-value dans l'accompagnement, l'équipe souhaite continuer à le développer. Cette période a permis de réfléchir à la construction de nouveaux ateliers, mais les moyens actuels du service ne permettent pas une mise en œuvre effective. C'est pourquoi, le service sollicite un financement pour des ordinateurs portables, afin de proposer des actions pour lutter contre la fracture numérique, et favoriser ainsi l'employabilité.

De plus, dans un souci d'amélioration continue de la prestation, l'équipe a constaté que 57% des personnes accompagnées ont besoin d'aide à la définition d'un projet professionnel. Nous envisageons donc de nous doter d'un outil pour faciliter la mise en valeur des compétences, qualités et souhaits des personnes, afin de définir un projet adapté à leur situation.

4. CONCLUSION

Malgré quelques inquiétudes liées au contexte sanitaire en début d'année, l'année 2021 a été une année faste pour l'équipe accompagnement professionnel de l'ARSEA.

Les objectifs de mise à l'emploi ont été atteints et l'équipe a pu continuer à développer tant ses compétences que sa palette d'outils. Dans le cadre de la création de la CeA et de la mise en place de nouveaux modes opératoires, l'équipe s'est adaptée rapidement à la mise en place de la plateforme, gagnant en réactivité et en efficience.

L'équipe a aussi bien conscience que, forte de cette belle dynamique, il lui faudra redoubler de créativité et d'investissement pour proposer un accompagnement toujours plus adapté tant au profil du public qu'à la réalité du marché de l'emploi. Afin de continuer à proposer un accompagnement de qualité, l'équipe souhaite poursuivre les visites d'entreprises du territoire et augmenter l'offre en temps collectif sur des thèmes spécifiques (CV, Mobilité, Conférences emploi).

Fort des éléments de cadrage du nouvel appel à projet, nous souhaitons pour 2022, affiner notre expertise en nous dotant d'outils d'aide à la définition du projet professionnel, mais également statistique. En effet, un travail de réflexion sera mené autour du développement d'outils d'évaluation pertinents et suffisamment éloquentes pour donner de la valeur, prendre du recul et émettre un constat, au regard des objectifs de départ et des finalités attendues par les financeurs.

Enfin, l'équipe continue de penser, qu'au vu du profil des bénéficiaires orientés, des connaissances et du réseau de l'équipe en matière de santé, qu'une mise en place d'un accompagnement professionnel spécifique santé a sa pertinence.